

# LA CODIFICATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

## I- Généralité :

Les rois **Henri IV**, **Louis XIII** et **Louis XIV** ont tous les trois participé à servir la langue française et à la promouvoir au rang de **langue internationale**.

Alors que le **XVI<sup>e</sup> siècle** l'a enrichie et glorifiée, le **XVII<sup>e</sup>** la **codifie**, la **normalise** notamment grâce à l'**Académie française**, au poète **François Malherbe** (« tyran des mots et des syllabes » qui cherche à fixer la langue française dans sa perfection), au grammairien Vaugelas qui fixe une norme, fondée sur le « **bon usage** » — celui de la cour, de la noblesse parisienne, et celui des « bons auteurs » — et condamne l'emploi des tournures archaïques, des termes triviaux, mais aussi le pédantisme de certains.

L'orthographe commence à être fixée, et la *Grammaire générale et raisonnée de **Port Royal** (1660)* du janséniste **Antoine Arnaud** et de **Claude Lancelot** précise quant à elle les règles de base de la grammaire française.

Trois dictionnaires marquent la fin du **XVII<sup>e</sup> siècle** :

- le **Dictionnaire français contenant les mots et les choses (1680)** de **Pierre Richelet**. Destiné à « l'honnête homme », ce dictionnaire puriste s'appuie sur des citations et sur le « bel usage » ;
- le **Dictionnaire Universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes de toutes les Sciences et des Arts (1690)** d'**Antoine Furetière** qui présente « une infinité de choses » et s'appuie plus sur les idées et les choses que sur l'usage ;
- le **Dictionnaire de l'Académie française (1694)** dont le but est de « rendre notre langue pure, éloquente ». Ce dictionnaire est exempt de citations et ne classe pas les mots par ordre alphabétique mais par radicaux pour lui donner un caractère davantage « savant ». Il ne traite pas non plus des mots familiers, des termes techniques et de métier.